

ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DU COLZA EN FRANCE

R. Petit

L'organisation de la commercialisation du colza en France est caractérisée par son aspect interprofessionnel.

Cette culture qui avait été pratiquement abandonnée a été remise en valeur pour faire face à la pénurie provoquée par le dernier conflit mondial. Son maintien s'est trouvé justifié par l'augmentation de la consommation mondiale de matière grasse et par la diminution considérable des ressources en provenance des pays traditionnellement exportateurs en particulier les états d'Afrique Occidentale.

Evolution de la consommation française d'huile végétale

	<u>Consomm. Totale</u>	<u>Huile de Colza</u>	<u>Autres origines</u>
1938	271.000 T	4.000 T	267.000 T
1955	289.000 T	33.000 T	256.000 T
1965	391.000 T	56.000 T	335.000 T
1972	558.000 T	141.000 T	238.000 T arachide 94.000 T tournesol 63.000 T soja 22.000 T autres

Production française de colza

1939	:	8.000 T
1944	:	68.000 T
1954	:	80.000 T
1967	:	397.000 T
1973	:	680.000 T

La mise en place et le développement de la culture du colza a fait l'objet d'efforts constants menés conjointement, sur le plan syndical, par les producteurs et les organismes collecteurs agréés, coopératives et négociants, en liaison avec les centres de recherche "I.N.R.A." et de vulgarisation, C.E.T.I.O.M.

Cette action commune sur le plan professionnel et technique a eu obligatoirement des répercussions importantes sur l'organisation de la commercialisation du colza en France.

I Organisation du marché des semences

Le marché des semences est organisé par l'Association des Etablissements Multiplicateurs de Semences Oléagineuses, AMSOL, Association professionnelle sans but lucratif régie par la loi de 1901.

L'AMSOL Oléagineux groupe 22 négociants et 16 coopératives, multiplicateurs de semences, qui sont représentés à 50-50 au sein du Conseil d'Administration.

Cette Association a pour objet d'assurer, dans un cadre libéral, une orientation de la production des graines de semences de colza sur le plan quantitatif et qualitatif. La production des semences de colza pose, en effet, des problèmes particuliers en raison des faibles quantités semées à l'hectare (5 à 6 kg) qui entraînent un marché très étroit, 2.500 tonnes pour satisfaire les besoins français avec des impératifs techniques considérables pour l'amélioration des variétés. Un exemple de l'efficacité de l'organisation a été donné par la reconversion rapide du colza à acide érucique aux variétés sans acide érucique.

Variétés cultivées

1 Colza d'hiver

<u>Oléagineux</u>	<u>Fourragers</u>
OLEOR)	PARAPLUIE
SAREPTA) variétés à acide	PARASOL
TITUS) érucique	RAPSO
MARCUS)	ARVOR
MAJOR)	KENTAM
	ELAN
PRIMOR	TIM

Les variétés à acide érucique, encore cultivées lors de la dernière campagne, ne seront plus cultivées que dans la mesure où le marché des huiles spéciales le réclamera.

2 Colza de printemps

<u>Oléagineux</u>	<u>Fourragers</u>
CRESUS	PETRA
JANUS	KOMET
	TORO
	PAMPA
	BRIO
	TANTAL

Des efforts importants sont entrepris depuis plusieurs années pour améliorer la culture du tournesol par la création de variétés hybrides. L'action de l'A. M. S. O. L. est menée en accord et en liaison avec le Groupe-

ment National Interprofessionnel des Semences qui, par son service officiel, assure le contrôle des semences.

II Le marché des graines de colza de consommation

1 Zones de production du colza en France (superficies cultivées en 1974 - hectares)

Nord	790)		
Picardie	900)		
Hte et Basse Normandie	6.452)	Région PARIS NORD =	<u>17.118 ha</u>
Champagne	7.768)		
Rég. Paris	1.208)		
Centre	73.347)		
Bourgogne	33.991)	Région Centre	= <u>116.792 ha</u>
Nord Limousin Auvergne	9.454)		
Pays de la Loire	4.082)		
Poitou Charente	65.756)	Ouest	= <u>69.838 ha</u>
Aquitaine	21.051)		
Midi Pyrénées	33.223)	Sud Ouest	= <u>60.644 ha</u>
Ouest Languedoc	6.370)		
Lorraine	14.925)		
Alsace	6.790)	Est	= <u>27.455 ha</u>
Franche Comté	5.740)		
Rhône-Alpes	23.038)		
Provence Côte d'Azur	55)	Sud Est	= <u>23.093 ha</u>
			Total	<u>314.940 ha</u>
				=====

Depuis la fin des années 60, on a assisté à un important déplacement des surfaces cultivées en colza à la suite des problèmes culturels tels que, traitements, variabilité des rendements dans les régions traditionnelles, évolution de la génétique végétale.

La culture du colza qui était encore en 1965/1966 spécifique des régions Nord de la Loire, s'est renforcée dans le centre et a essaimé vers l'ouest, le sud ouest, l'est et le sud est.

Si on classe les différentes régions de production de colza par rapport à la superficie cultivée, le centre est la première région avec 116.000 ha, suivi par l'ouest (Pays de la Loire et Poitou Charente) avec 65.000 ha, le Sud Ouest (60.000 ha), l'Est et le Sud Est. On remarque surtout que l'ancienne région importante de production (Nord, Picardie, Normandie, Champagne, Région Parisienne) ne représente plus que 17.000 ha.

2 Organisation du marché

En 1950, les collecteurs agréés, coopératives et négociants, ont créé, en accord avec l'Association des Producteurs, le Comptoir National Technique Agricole (C.N. T. A.), centrale de vente chargée d'assurer le placement de leur collecte.

La création de cette organisation s'est avérée nécessaire en raison de la diversité des zones de production sur le territoire français et, de ce fait, du nombre important des organismes collecteurs placés devant une industrie très concentrée.

Pour assurer leur approvisionnement rationnel et régulier, les tritrateurs souhaitent généralement signer des contrats d'achat importants que les collecteurs agréés ont individuellement des difficultés à réaliser.

Le C. N. T. A. est statutairement une Société anonyme à capital variable de forme agricole avec Directoire et Conseil de Surveillance.

Un Comité Economique composé de 20 Membres, élus par les professionnels et représentant l'ensemble des régions de production, est chargé de définir l'orientation agro-économique de la Société. La majorité du capital doit toujours être détenue par les agriculteurs ou les coopératives. La répartition actuelle est de: 68,27 % pour les Coopératives et les Producteurs, 31,73 % pour les Négociants.

Le dividende distribué au capital ne doit pas excéder 6 %. Les résultats au-delà de ceux nécessaires à la Société pour lui assurer une bonne gestion financière et la réalisation de ces programmes d'investissement sont reversés aux actionnaires sous forme de complément de prix. Le C. N. T. A. est une Société de service qui laisse à ses actionnaires deux options pour la vente de leurs graines de colza: soit la vente à prix ferme pour un tonnage déterminé à un prix définitivement fixé au jour de la signature du contrat, soit la vente à prix à fixer en fin d'exercice dite "vente au mieux" qui, au moment de l'arrêt des comptes en fin d'exercice, fait l'objet de la fixation d'un complément de prix qui est fonction des résultats globaux d'exploitation, ce complément de prix venant s'ajouter à un acompte versé au vendeur au moment de la livraison.

L'action économique du C. N. T. A. a quatre grandes orientations:

1. L'approvisionnement des industriels français, tritrateurs d'oléagineux,
2. La fourniture de graines de colza aux industriels de la C. E. E. en particulier Allemagne, Italie, Angleterre,
3. La trituration par le C. N. T. A. dans son usine de Dieppe, filiale "DIEPPE OLEAGINEUX" d'un tonnage de 100 à 140.000 tonnes de graines de colza,
4. L'exportation d'excédents éventuels sur des pays tiers traditionnellement importateurs de graines, l'Algérie en particulier.

Le bilan moyen de l'écoulement des colzas français sur ces différentes destinations peut être chiffré de la façon suivante:

(en tonnes)

Destination	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74 (jusqu'au 1/1/74)
Trituration française (dont C.N. T. A. / DIEPPE)	355.000 78.000	405.000 94.500	470.000 95.500	331.000
Exportations vers C. E. E.	196.000	225.000	189.000	88.000
Exportations vers Pays Tiers	28.000	29.000	28.000	12.000
Total commercialisé =	579.000	659.000	687.000	431.000

Exportation de graines de colza

(en tonnes)

Destination	1970/71	1971/72	1972/73
Italie	165.000	205.000	170.000
Autres Pays C. E. E. (+ R. U)	33.000	20.000	19.000
Total C. E. E.	196.000	225.000	189.000
Pays Tiers	28.000	29.000	28.000

La majorité des exportations par voie terrestre vers l'Italie passe par Modane (colza en provenance du Centre, de l'Est et du Sud Est). Un tonnage important (la moitié des exportations vers l'Italie) est exporté par voie maritime, principalement à partir des ports de La Pallice et de Bordeaux. La Pallice prend une importance croissante comme débouché de la production de la région Poitou-Charente qui fournit maintenant 10 % de la récolte française.

La trituration du colza en France (1973)

<u>Triturateurs</u>	<u>Tonnage</u>
LESIEUR DUNKERQUE	110.000 T
C. N. T. A.	95.000 T
BERNARD/Arras	50.000 T
PERROTTE/Dieppe	45.000 T
CREPY/Chauny	40.000 T
LESIEUR/Marseille	30.000 T
MAMESSIER MESSAGE (Chalons s/Saône)	25.000 T
PRECY à Chateaufrenard	20.000 T
LESIEUR à Bordeaux	20.000 T
Huileries ALSACIENNES à Strasbourg	15.000 T
Divers	20.000 T
	<hr/>
	470.000 T
	=====

L'intervention du C. N. T. A. sur l'ensemble du marché du colza représente en moyenne 65 à 70 % de la commercialisation; le solde faisant l'objet de transactions directes ou par courtiers avec certains industriels et par des prises de position commerciales de chargeurs internationaux ayant des services spécialisés dans la commercialisation des oléagineux.

Le mot "technique" figure dans la raison sociale de la Société en raison de sa philosophie économique et de son orientation de Société de Service de l'agriculture.

Le C. N. T. A. apporte régulièrement son concours à toutes les actions de recherche entreprises pour l'amélioration des variétés cultivées: colza, tournesol hybride et récemment, soja.

Ses chefs de service participent ponctuellement aux réunions de vulgarisation économiques pour le développement de la production des oléagineux.

Ses services de recherche étudient et diffusent certains matériels et procédés originaux destinés à faciliter les transactions en graines et produits oléagineux: oléomètres, hygromètres, broyeurs, échantillonneurs de graines, distributeurs d'olives, etc. . . .

Il est évident que la commercialisation du colza en France a été très influencée par la mise en place des règlements communautaires à laquelle le C. N. T. A. s'est parfaitement intégré et adapté.

Il serait souhaitable dans l'esprit qui anime et doit, espérons-le, encore se développer dans les milieux agricoles et industriels de la C. E. E., que des contacts plus étroits soient établis entre les différents états membres producteurs et consommateurs de colza.

Cette action commune permettrait d'assurer un développement harmonieux

de la production et de l'utilisation du colza parmi les principaux produits oléagineux triturés actuellement par l'industrie européenne.